Histoire des Arts 3ème session 2015 : dernières consignes avant l'épreuve et liste des oeuvres étudiées

publié le 17/05/2015

Descriptif :

L'art engagé/ La représentation du corps dans les arts : dernières consignes avant l'épreuve orale (21 et 22 mai 2015)

Le jour de l'épreuve, pensez à apporter les documents suivants :

- la convocation
- la carte d'identité
- la grille d'évaluation orale
- le code d'accès au réseau pédagogique
- la photocopie de la 5ème œuvre sans aucune annotation

N'oubliez pas de préparer votre dossier HDA avec les 5 œuvres choisies sur le réseau pédagogique.

Respecter bien les horaires : vous devez vous présenter en salle 23bis 5 minutes avant l'heure prévue sur votre convocation.

Bonnes révisions à tous !

INFORMATIONS GENERALES SUR L'HISTOIRE DES ARTS :

Voici quelques précisions concernant l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet : "l'Histoire des Arts".

- C'est une épreuve orale notée sur 40 points au même titre que les épreuves écrites de Français, de Mathématiques et d'Histoire-Géographie.

- C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique de la 6ème à la 3ème. L'évaluation de l'Histoire des Arts permet de vérifier les connaissances et les capacités acquises par l'élève (voir grille d'évaluation orale distribuée aux élèves en pièce jointe).

- Les six grands domaines artistiques sont les suivants :
Les "arts de l'espace" : architecture, urbanisme, arts des jardins.
Les "arts du langage" : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, etc.).
Les "arts du quotidien" : arts appliqués, design, objets d'art, arts populaires.
Les "arts du son" : musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicales.
Les "arts du spectacle vivant" : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue.
Les "arts du visuel" : arts plastiques, architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée, etc.
Cinéma, audiovisuel, vidéo et autres images.

- La liste des thématiques est la suivante :
"Arts, créations, cultures"
"Arts, espace, temps"
"Arts, Etats et pouvoir"
"Arts, mythes et religions"

"Arts, techniques, expressions"
"Arts, ruptures, continuités"

Les deux problématiques retenues cette année pour la session 2015 "Histoire des Arts" par les enseignants sont les suivantes : l'art engagé et la représentation du corps dans les arts.

Organisation et modalités de l'épreuve (voir feuille de consignes distribuée aux élèves en pièce jointe) :
Avant le 10 avril 2015, chaque candidat doit compléter un tableau dans lequel figure la liste des 5 objets d'étude (ou œuvres) choisis parmi ceux étudiés en classe (voir document distribué aux élèves en pièce jointe). Cette liste sera validée par les professeurs qui encadrent la préparation et signée par le chef d'établissement. Au moins trois des six domaines artistiques doivent être représentés.
Afin de valoriser la culture personnelle que l'élève s'est constituée tout au long de l'enseignement de l'Histoire des Arts, il peut, sur les cinq objets en choisir un qui n'a pas fait l'objet d'une étude en classe de 3ème (mais dans les autres niveaux).

Le jour de l'épreuve orale :
Il est conseillé à l'élève de constituer un support (visuel et/ou auditif, sous forme de diaporama par exemple sur clé USB et sur le réseau pédagogique du collège...) sur les objets d'étude qu'il choisit de présenter à l'oral. Il est autorisé à se présenter à l'épreuve terminale avec ce support. En aucun cas ces documents ne peuvent être annotés.
Le choix de l'objet sur lequel portera l'exposé résultera d'un tirage au sort réalisé avant les épreuves. Chaque élève disposera d'un temps de préparation de 5 minutes avant le début de l'épreuve.
L'épreuve se déroule en deux temps : un exposé de 5 minutes suivi d'un entretien de 10 minutes avec le jury.
La note ne sera pas communiquée à l'élève avant la proclamation des résultats définitifs du DNB.

Calendrier :
10 avril 2015 : dernier délai pour remettre au professeur référent de la classe la liste des cinq objets études (œuvres) choisies.
Mi-mai 2015 : remise des convocations (date et heure de passage) en main propre aux élèves.
21 mai 2015 (l'après-midi) : épreuve orale pour les élèves de la classe de 3ème A.
22 mai 2015 (le matin) : épreuve orale pour les élèves de la classe de 3ème B.
22 mai 2015 (l'après-midi) : épreuve orale pour les élèves de la classe de 3ème C.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du Ministère de l'Education Nationale :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238

Si les élèves et les parents souhaitent des précisions supplémentaires, ils peuvent s'adresser au professeur référent de chaque classe (3ème A : Mme RIGOT, 3ème B : Mme EGRETAUD et 3ème C : Mme MAUNEAU) ou aux coordinatrices pour la session 2015, Mmes RIGOT et EGRETAUD.

Vous trouverez enfin en pièces jointes les documents distribués à tous les élèves de 3ème (feuille de consignes, liste des œuvres pour chaque classe, grille d'évaluation orale).

Documents joints

- oral_hda_2015_consignes_aux_eleves (OpenDocument Text de 113.9 ko)
- _evaluation_1_ (PDF de 94.9 ko)
- liste_des_oeuvres_3_c (PDF de 114.3 ko)
- liste_des_oeuvres_3_b (PDF de 117 ko)
- liste_des_oeuvres_3_a (PDF de 113.9 ko)

Académie
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.

de Poitiers